



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DU CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE SESSION 2016

Le concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des interrégions Grand Ouest, Grand Sud-Ouest et Ile de France-Centre Val de Loire, dans les spécialités Archives et Patrimoine scientifique, technique et naturel.

I. CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

A - Calendrier

Période d'inscription	6 octobre au 5 novembre 2015
Période de retrait des dossiers	6 octobre au 28 octobre 2015
Date limite de retour des dossiers	5 novembre 2015
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	18 et 19 mai 2016
Réunion de jury d'admissibilité	5 juillet 2016
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Du 26 au 29 septembre 2016
Réunion de jury d'admission	29 septembre 2016

B - Inscriptions

712 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 6 octobre et le 5 novembre 2015 : 711 par internet et 1 dossier papier demandé par courrier postal.

Sur les 712 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 6 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les motifs suivants :

- conditions de diplôme non remplies pour 3 candidats externe
- expérience professionnelle ne correspondant pas à des fonctions de protection, promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel, pour 3 candidats en troisième voie.

6 candidats ont annulé leur inscription :

Ainsi, 700 candidats ont été admis à concourir, selon la répartition suivante pour 30 postes dans la spécialité Archives et 12 postes dans la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel :

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Archives	341	161	4	506
PSTN	167	27	-	194
TOTAL	508	188	4	700

En ce qui concerne le concours externe, 10 candidats ont déposé une demande d'équivalence de diplôme, mais il s'est avéré que tous avaient un niveau de diplôme suffisant.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 42 répartis de la manière suivante :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Archives	18	9	3	30
PSTN	9	3	-	12
TOTAL	27	12	3	42

II – Candidats

A - Origine géographique

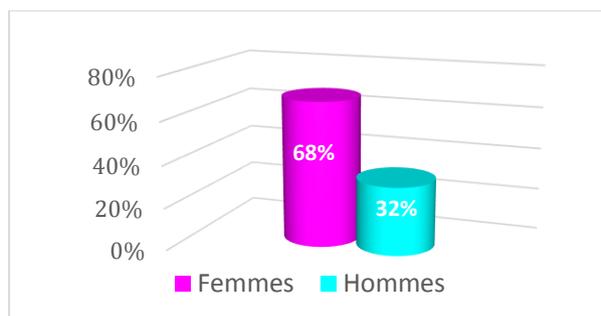
Les candidats convoqués sont domiciliés dans 82 départements différents situés comme suit :

REGION	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Nombre	Pourcentage
Bretagne	140	47,71 % des convoqués domiciliés dans le Grand-Ouest
Pays de la Loire	122	
Normandie	72	
Hors Grand-Ouest (dont 4 dans les DOM TOM)	366	52,29 % des convoqués domiciliés hors Grand-Ouest
Grand Sud-Ouest	128	18,29 % des convoqués domiciliés dans le Grand Sud-Ouest

Ile de France - Centre Val de Loire	150	21,43 % des convoqués domiciliés en Ile de France – Centre Val de Loire
Hors Grand Ouest, Grand Sud-Ouest, Ile de France –Centre Va de Loire (dont 4 dans les DOM TOM)	88	Soit 12.57 % des convoqués domiciliés hors des interrégions organisatrices

B - Répartition hommes femmes

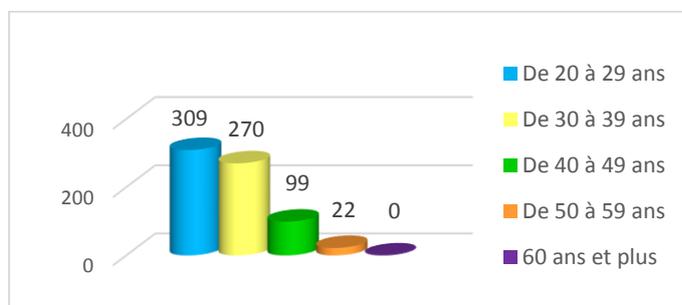
Les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir 68 %



C - Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir est de 32 ans.

On observe une représentation très importante de la tranche d'âge des 20 à 29 ans pour ce concours.



L'âge moyen est de 32 ans.

D - Langues

L'épreuve de langue est obligatoire pour l'ensemble des candidats dans les 3 voies de concours. Pour cette épreuve, comportant la traduction d'un texte, les candidats ont le choix entre 9 langues vivantes et 2 langues anciennes.

Pour une grande majorité des candidats, ce choix porte sur l'anglais, toutes spécialités confondues :

- Concours externe : 76% des candidats
- Concours interne : 80% des candidats
- 3ème concours : 50% des candidats

Viennent ensuite l'espagnol, puis l'italien et l'allemand. Les autres langues étant retenues par seulement quelques candidats.

Voie de Concours (les 2 spécialités confondues)	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Latin	Grec	Grec ancien	Russe
EXTERNE	12	387	65	19	21	1	2	1
INTERNE	4	150	25	3	6	-	-	-
3ème CONCOURS	-	2	2	-	-	-	-	-
TOTAL	16	539	92	22	27	1	2	1

III – Epreuves écrites d’admissibilité

A – Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées les 18 et 19 mai 2016 au parc des expositions de Vitré (35) et au Centre de Gestion d’Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35) pour les quatre candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuves accordé dans le cadre de la reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 700 candidats admis à concourir, 325 étaient présents à l’épreuve écrite de commentaire, 323 à l’épreuve écrite de note et 221 à l’épreuve écrite de composition, soit un taux d’absentéisme de 53,57% pour l’épreuve de commentaire, de 53,86 % pour l’épreuve écrite de note et de 56,84% pour l’épreuve écrite de composition.

Pour information, 803 candidats avaient été convoqués à la session 2013 de ce concours, 436 étaient présents soit un taux d’absentéisme de 46.70 %.

VOIES	COMMENTAIRE			NOTE			COMPOSITION		
	Candidats convoqués	Candidats présents	% absentéisme	Candidats convoqués	Candidats présents	% absentéisme	Candidats convoqués	Candidats présents	% absentéisme
EXTERNE	508	219	56,89%	508	219	56,89%	508	219	56,89%
INTERNE	188	102	45,74%	188	101	46,28%	-	-	-
TROISIEME CONCOURS	4	2	50,00%	4	2	50,00%	4	2	50,00%
TOTAL	700	323	53,85%	700	322	54,00%	512	221	56,84%

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d’indications de correction.

Les sujets de chaque épreuve étaient communs aux différentes voies de concours par spécialité. Au total 28 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat. Les candidats au concours externe et au 3ème concours ont eu trois épreuves obligatoires (commentaire / note de synthèse / composition), les candidats au concours interne n'en ont eu que deux (commentaire / note de synthèse).

1. Epreuve de commentaire sur un sujet d'ordre général

Cette épreuve consiste en un commentaire portant sur un sujet d'ordre général relatif aux civilisations européennes pour la spécialité Archives, ou relatif à la culture technique, scientifique et naturelle, pour la spécialité PSTN.

Durée: 4 heures; coefficient 3

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Voie	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
ARCHIVES	Externe	157	9,05	15,5	4,5	1
	Interne	87	10,20	16	3	3
	3 ^{ème} voie	2	10,50	12	9	0
PSTN	Externe	62	8,96	15	4	2
	Interne	15	8,63	13	0	1

- 193 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 59,38 % des candidats présents.
- 7 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 2,15 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Archives : le texte est bien choisi, le libellé du sujet est clair et d'actualité. L'auteure est malheureusement très souvent inconnue des candidats. Les candidats ont apporté peu d'exemples personnels ou en rapport avec l'actualité. Très peu font le lien entre le sujet et le grade d'attaché territorial de conservation, ce qui fait manquer aux copies de mise en perspective.

PSTN : sujet intéressant et thème d'actualité. Les candidats prennent peu de recul par rapport au texte. Les exemples sont peu contextualisés et assez anciens, ce qui démontre que les candidats n'ont pas fait de travail de veille sur un sujet pourtant d'une grande actualité

2. Epreuve de note de synthèse

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite de la spécialité Archives est le suivant : « *Vous êtes attaché(e) territorial(e) de conservation du patrimoine, responsable du service municipal des archives de la commune de Cultureville. À la demande de la directrice de la culture, vous rédigez, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note de synthèse sur la diffusion des archives à l'ère numérique.* »

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite de la spécialité PSTN est le suivant : « *Vous êtes attaché de conservation du patrimoine, chargé du recensement, de la protection et de la promotion du patrimoine du département de CULTURDEP. La directrice de la culture vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note sur la valorisation du patrimoine funéraire.* »

Durée 4 heures; coefficient 3

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Voie	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
ARCHIVES	Externe	157	9,73	16	2	3
	Interne	87	9,50	15,5	0	3
	3 ^{ème} voie	2	10,00	12	8	0
PSTN	Externe	62	8,97	14	1	4
	Interne	15	8,63	13	0	1

- 173 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 53.56 % des candidats présents.
- 11 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 3,41 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Archives : le sujet est d'actualité et bien adapté au grade d'ATCP. Le dossier est bien conçu avec un corpus de textes suffisant pour que les candidats puissent construire un devoir argumenté.

PSTN : le sujet est très intéressant et les documents variés. Peu de candidats réussissent toutefois à traiter l'ensemble des informations. Beaucoup de copies sont des dissertations d'avantage que des notes de synthèse. L'enjeu juridique du sujet a été peu abordé, un manque de maîtrise des candidats sur cet aspect se ressent. La variété des acteurs et des problématiques législatives présentes dans le sujet, permettraient pourtant de mettre en valeur les pratiques professionnelles d'aujourd'hui avec un lien fort aux collectivités territoriales.

3. Epreuve de composition (externe et 3^{ème} concours)

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite de la spécialité Archives est le suivant : « *Les archives demeurent ce qu'elles sont depuis les tablettes mésopotamiennes : le fruit et le reflet de l'activité des hommes. Si elles ont à ce point changé dans le temps d'une génération, c'est que le monde a changé. [...] L'archivistique n'est vivante que dans une attention soutenue à l'évolution conceptuelle et matérielle des types de documents, à celle des besoins des gouvernements, des administrations et des juridictions, à celle des publics, à celle de la recherche.* »

A l'ère du numérique, que pensez-vous de cette réflexion de Jean Favier, extraite de l'introduction à La Pratique archivistique française publiée en 1993 ?

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite de la spécialité PSTN est le suivant : « *Peut-on concilier la protection de la nature et le développement territorial ?* »

Durée: 4 heures; coefficient 3

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Voie	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
ARCHIVES	Externe	157	9,71	17	2	7
	3 ^{ème} voie	2	9,25	10	8,5	0
PSTN	Externe	62	8,97	14	1	4

- 90 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 40,72 % des candidats présents.
- 11 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 4,98 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Archives : sujet d'actualité mais aux contours larges. Il aurait certainement été mieux abordé par les candidats internes. On ressent ainsi une différence sensible entre les candidats ayant a priori une expérience professionnelle significative et les autres. Les candidats ont fait le choix de passer rapidement sur l'évolution historique du document d'archives pour ne s'attarder qu'à une réflexion sur les 20 dernières années, période charnière du passage du document papier aux données numériques. Les évolutions institutionnelles sont trop peu évoquées. L'intitulé, sous la forme d'une longue citation, a souvent conduit les candidats à paraphraser.

PSTN : le sujet est d'actualité et en adéquation avec le grade d'ATCP. Les candidats montrent des faiblesses sur l'aspect du développement territorial. Quelques très bonnes copies traduisent un réel engagement de la part de ces candidats dont la pertinence de la réflexion est mise en exergue.

GENERALITES : pour toutes les épreuves de toutes les spécialités, les correcteurs soulignent les problèmes d'orthographe et de syntaxe, voire de présentation des copies. Les candidats ne se relisent pas, probablement par une mauvaise gestion du temps.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement lors des épreuves.

Aucune copie n'a été soumise au jury.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
Archives	10,58	47	11,13	26	10,83	1
PSTN	10,17	23	9,75	5	-	-
TOTAL	-	70	-	31	-	1

Soit 102 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

A - Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 26 au 29 septembre 2016 dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Sur 102 candidats convoqués, 98 se sont finalement présentés aux épreuves orales, soit un taux d'absentéisme de 3,92 %.

SPECIALITES	EXTERNE	INTERNE	3ème CONCOURS	TOTAL
	Nb Convoqués	Nb Convoqués	Nb Convoqués	Nb Convoqués
Archives	47	26	1	74
PSTN	23	5	0	28

Chaque candidat a passé trois épreuves orales obligatoires :

- une conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte à caractère culturel pour la spécialité archives, ou à caractère scientifique et technique pour la spécialité PSTN (externe et interne) ; ou un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle (3ème concours),
- une interrogation portant sur l'option choisie par le candidat lors de son inscription (conservation, médiation culturelle, histoire des institutions ou conservation scientifique et technique)
- une épreuve de langue comportant la traduction d'un texte.

Les candidats avaient le choix, au moment de leur inscription, de passer une épreuve supplémentaire facultative :

- une épreuve d'interrogation sur les questions ayant trait à la gestion et au traitement automatisé de l'information.

L'épreuve de conversation ou d'entretien avec le jury

Option	Jour(s) d'épreuves	Nbre de candidats
Concours externe et 3ème concours archives	1 jury sur 4 jours	48
Concours interne archives	1 jury sur 2,5 jours	26
Toutes voies de concours PSTN	1 jury sur 2,5 jours	28

L'épreuve d'interrogation orale portant sur l'option

Concernant l'épreuve d'interrogation orale, les jurys ont entendu les candidats, dans leur option, quelle que soit leur spécialité ou la voie dans laquelle ils participaient à ce concours.

Le choix des candidats s'est porté majoritairement sur l'option « Histoire des institutions de la France » (soit 49% des admissibles, toutes spécialités et voies de concours confondues).

Option	Nombre de jury(s) et de jour(s) d'épreuves	Nbre de candidats
Histoire des institutions de la France	1 jury sur 4 jours + 1 jury sur 2 jours	50
Médiation culturelle	1 jury sur 1 jour + 1 jury sur l'après-midi	21
Conservation	1 jury sur 1,5 jour	18
Conservation scientifique et technique	1 jury sur 1 journée	13

L'épreuve orale de langue

Le choix des candidats admissibles portaient sur 6 langues différentes comme suit :

Langue	Nombre de jury(s) et de jour(s) d'épreuves	Nbre de candidats
Anglais	1 jury sur 4 jours + 1 jury sur 2 jours	77
Espagnol	1 jury sur 1,5 jour	14
Italien	1 jury sur ½ journée	4
Allemand	1 jury sur ½ journée	4
Latin	1 jury sur ½ journée	3

L'épreuve orale facultative de gestion et traitement automatisé de l'information

71 candidats ont fait le choix de l'épreuve facultative, soit près de 70 % des candidats admissibles.

Epreuve facultative	Nombre de jury(s) et de jour(s) d'épreuves	Nbre de candidats
Gestion et traitement automatisé information	1 jury sur 4 jours + jury sur ½ journée	71

B - Résultats des épreuves orales

ARCHIVES

CONCOURS EXTERNE

Épreuves		Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Conversation avec le jury		43	12.01	18	5	-
Interrogation sur l'option	Conservation	6	11.58	15	7	-
	Médiation culturelle	3	10.67	15	8.5	-
	Histoire des institutions de la France	34	10.32	18	5.5	-
	Conservation scientifique et technique	-	-	-	-	-
Epreuve orale de langue	Allemand	1	17	17	17	-
	Anglais	32	11.38	17.5	5	-
	Espagnol	6	14.42	19	8	-
	Italien	1	6.5	6.5	6.5	-
	Latin	3	14.67	18	10	-
Traitement et gestion automatisé de l'information		30	13.48	18	8	-

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

CONCOURS INTERNE

Épreuves		Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Conversation avec le jury		26	12.48	17	9	-
Interrogation sur l'option	Conservation	9	12.22	18	8	-
	Médiation culturelle	3	9.5	10.5	9	-
	Histoire des institutions de la France	12	13.15	17.5	6.25	-
	Conservation scientifique et technique	2	8.5	9	8	-
Epreuve orale de langue	Allemand	1	8	8	8	-
	Anglais	20	10.65	18.5	6	-
	Espagnol	5	12.3	16	9	-
Traitement et gestion automatisé de l'information		19	14.34	19	10.5	-

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

3^{ème} CONCOURS

Épreuves		Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Entretien avec le jury		1	12.00	12.00	12.00	-
Interrogation sur l'option	Médiation culturelle	1	11.50	11.50	11.50	-
Epreuve orale de langue	Anglais	1	12.00	12.00	12.00	-
Traitement et gestion automatisé de l'information		1	15.00	15.00	15.00	-

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Patrimoine scientifique technique et naturel

CONCOURS EXTERNE

Épreuves		Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Conversation avec le jury		23	11.63	18	4	1
Interrogation sur l'option	Conservation	3	14.83	17	13	-
	Médiation culturelle	8	12.13	16	7	-
	Histoire des institutions de la France	1	9	9	9	-
	Conservation scientifique et technique	11	11	17	6	1
Epreuve orale de langue	Allemand	1	15	15	15	-
	Anglais	17	14.18	20	5	-
	Espagnol	2	10	10	10	-
	Italien	3	15.17	19	12	-
Traitement et gestion automatisé de l'information		15	12.6	18	8	-

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

CONCOURS INTERNE

Épreuves		Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Conversation avec le jury		5	14.9	17	11	-
Interrogation sur l'option	Conservation					-
	Médiation culturelle	5	13.5	16	10	-
	Histoire des institutions de la France					-
	Conservation scientifique et technique					-
Epreuve orale de langue	Anglais	4	12.38	15	10	-
	Espagnol	1	8	8	8	-
Traitement et gestion automatisé de l'information		3	15	18	11	-

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite de 15%.

Ainsi des transferts de postes sont possibles dans la spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

ARCHIVES	Nombre de présents	Seuil	Nombre de candidats admis
EXTERNE	43	12,17	18
INTERNE	26	12,83	11
3ème CONCOURS	1	11,57	1
TOTAL	70	-	30

Trois postes étaient ouverts en 3ème concours archives. Un seul candidat ayant été retenu admissible, le jury a décidé de procéder au transfert de 2 postes du 3ème concours à l'interne, afin de ne pas perdre de postes. 11 candidats internes ont donc été déclarés admis pour une ouverture initiale de 9 postes.

PSTN	Nombre de présents	Seuil	Nombre de candidats admis
EXTERNE	23	13,23	9
INTERNE	5	12,38	3
TOTAL	28	-	12

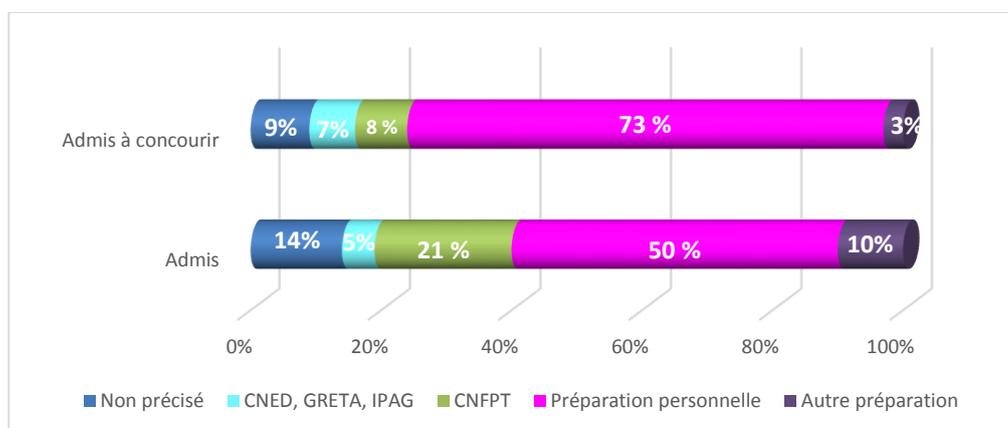
Soit 42 candidats admis au total.

D – Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation au concours, parmi les 42 candidats admis :

- 50 % des candidats ont effectué une préparation personnelle aux épreuves,
- 26.2 % ont suivi une préparation aux épreuves avec un organisme :
 - via le CNFPT : 21.43%
 - via le CNED : 4.76 %
- 14.29 % des candidats ne se sont pas prononcés sur leur préparation au concours.

Comparaison préparation aux épreuves



V - Analyse et conclusion

Le jury relève la grande technicité et la difficulté de ce concours, notamment concernant les épreuves orales d'admission. En effet, face à d'autres concours dont les épreuves ont été modifiées, celui d'attaché de conservation du patrimoine est resté sur un modèle d'épreuves orales complexes, avec pour chaque, un temps de préparation. Les candidats doivent donc être extrêmement bien préparés, sur les aspects techniques en premier lieu, mais aussi sur la méthodologie propre à chaque épreuve. Ils doivent également faire preuve d'une bonne concentration pour passer les trois, voire quatre épreuves consécutives en une seule journée.

Concernant les épreuves écrites, le jury souligne une fois encore l'importance de la préparation des candidats. Le manque de méthodologie est souvent cité ainsi qu'une mauvaise orthographe et une syntaxe pauvre. Une bonne gestion du temps permettrait de limiter ces problèmes, par une relecture nécessaire, souvent absente.

Le nombre d'épreuves et leur complexité expliquent sans doute un fort taux d'absentéisme. Le niveau global reste assez élevé pour cette session puisque tous les seuils d'admission sont au-dessus de 11,5/20 voire 12/20.

La liste d'aptitude prend effet au 1^{er} décembre 2016, et compte donc 42 lauréats.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 15 mars 2017

Estelle GUILLE DES BUTTES
Présidente du jury

Concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine

Les chiffres de la session 2010

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles				Seuils d'admission sur 20			Admis			
	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Int	Ext	3 ^{ème}	Total
Archives	5	11	1	17	59	131	2	192	40	74	2	116	10.5	10	10.67	11	33	1	45	10.96	11.53	11.27	5	11	1	17
Musées	6	12	2	20	120	490	14	624	86	290	11	387	11.75	12.5	10.5	16	33	4	53	12.58	13.87	11.7	6	12	2	20
TOTAL	11	23	3	37	179	621	16	816	126	364	13	503	-	-	-	27	66	5	98	-	-	-	11	23	3	37

Les chiffres de la session 2013

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20 Nombre d'admissibles			Nombre de présents aux épreuves orales				Seuils d'admission sur 20 Nombre d'admis			
	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Total
Musées	15	7	2	24	655	133	15	803	336	90	10	436	12.50 /20 37	11.25 /20 15	10.17 /20 6	36	15	6	57	13.23 /20 15	12.38 /20 7	13.27 /20 2	24